



CCAMLR

Mercredi, 28 avril 2010

COMM CIRC 10/48

SC CIRC 21/135

Invitation des observateurs à la XXIXe session de la CCAMLR

À TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Dr D. Miller
Secrétaire exécutif

Attch.

Post PO Box 213, North Hobart, Tasmania 7002 Australia
Address 181 Macquarie Street, Hobart, Tasmania 7000 Australia

Web ccamlr.org
Email ccamlr@ccamlr.org

Telephone +61 3 6210 1111
Fax +61 3 6224 8744



CCAMLR

PO BOX 213, NORTH HOBART, TASMANIA 7002 AUSTRALIA
181 MACQUARIE STREET, HOBART, TASMANIA 7000 AUSTRALIA
Website: www.ccamlr.org

Phone: (61) 3 6210 1111
Fax: (61) 3 6224 8744
Email: ccamlr@ccamlr.org

À TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION

COMM CIRC 10/48

Hobart, le 28 avril 2010

Invitation des observateurs à la XXIX^e session de la CCAMLR

Conformément aux discussions menées par la Commission lors de sa XXVIII^e réunion (CCAMLR-XXVIII, paragraphes 19.1 à 19.4), les États et organisations suivants seront invités, aux termes du Règlement intérieur, à assister à sa XXIX^e réunion à titre d'observateurs :

- les Parties contractantes non membres : la Bulgarie, le Canada, les îles Cook, la Finlande, la Grèce, Maurice, les Pays-Bas, le Pérou et le Vanuatu ;
- les Parties non contractantes participant au SDC, engagées dans des activités d'exploitation ou de débarquement et/ou commerciales de léguine : les Seychelles et Singapour ;
- les Parties non contractantes ne participant pas au SDC, mais qui sont probablement engagées dans des activités d'exploitation ou de débarquement et/ou commerciales de léguine : les Bahamas, le Belarus, le Cambodge, la Colombie, les Émirats arabes unis, la Guinée équatoriale, le Kenya, la Malaisie, le Maroc, le Mexique, le Mozambique, le Nigeria, le Panama, les Philippines, Saint-Christophe-et-Niévès, la Thaïlande, le Togo, Trinidad et Tobago, et le Vietnam ;
- les organisations intergouvernementales : l'ACAP, la CCSBT, la CBI, la CICTA, la CITES, la CITT, la COI, le CPE, la CPPCO, la CPPS, la CPS, le FFA, l'OAA, l'OPASE, le PNUE, le SCAR, le SCOR et l'UICN ;
- les organisations non-gouvernementales : l'ASOC et la COLTO.

Les Membres sont priés de noter que la République populaire démocratique de Corée figurait sur la liste des PNC qu'il était proposé d'inviter (CCAMLR-XXVIII, paragraphe 19.1). Depuis lors, toutefois, la République populaire démocratique de Corée aurait retiré leur pavillon à tous ses navires impliqués dans des activités INN dans la zone de la Convention. En conséquence, le secrétariat estime qu'il n'est plus nécessaire de lui adresser d'invitation.

Les Membres sont priés de bien vouloir indiquer avant le 31 mai 2010 si la liste des invités mentionnés ci-dessus leur convient ou s'ils veulent faire d'autres suggestions.

D.G.M. Miller
Secrétaire exécutif